

UN DÉFICIT DE RECETTES DE 164,2 MILLIONS UNE PREMIÈRE DEPUIS 15 ans...

par Alexandre Berthoud,
député, vice-président PLR Vaud,
président de la COFIN

Si pour certains, le mois de décembre rime avec festivités, pour ma part, en tant que président de la Commission des finances, il est plutôt synonyme d'étude du budget de l'État de Vaud. Mais quelle que soit la signification de ce mois de décembre, la crise sanitaire et économique vient ternir toutes activités. En effet, pour la première fois depuis 15 ans, le budget de fonctionnement du Canton présente un déficit de recettes de 164,2 millions. Si ce budget a été construit sans tenir compte du Covid, il reste toutefois très fragile: le contexte économique instable et ses conséquences ne peuvent en effet pas encore être évalués avec précision.

La bonne situation financière actuelle de notre Canton nous permet de rester optimistes mais il y aura lieu, à l'avenir, de s'attacher à préserver l'équilibre des finances du Canton. Cet équilibre est celui que le Parti socialiste cherche à rompre, par l'intermédiaire du député Pierre Dessemontet, notamment en demandant la suppression du respect de la notion du «*petit équilibre*» inscrit dans la Constitution vaudoise. Celui-ci y est définit ainsi: «*Dans le budget de fonctionnement, les recettes doivent dans tous les cas couvrir les charges avant amortissements*».

La majorité de centre-droite, très souvent fragilisée en fonction des sujets de société, a, dans le cadre de ce budget, su garder la tête froide. En effet, elle s'est battue pour éviter la pérennisation de charges peu maîtrisables face à un gouvernement à majorité de gauche. À l'instar des budgets précé-



dents, d'importantes augmentations apparaissent dans les domaines du social, de la santé et de l'enseignement. Sur les 350 nouveaux postes créés, 224 concernent l'enseignement. Cette allocation croissante des ressources financières de l'État, tout comme celle liée aux mesures sociales devront être interrogées et «*challengeées*» plus sérieusement à l'avenir.

Les travaux en lien avec la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale, soit l'accord «*canton-communes*» nous a fortement occupé durant les débats. Le travail remarquable de notre conseillère d'État Christelle Luisier mérite ici d'être salué: elle a réussi à construire et proposer un accord que les communes attendaient depuis de nombreuses années. Nous pouvons désormais nous concentrer sur la pérennisation intercommunale qui nécessite une réforme dans les plus brefs délais. Nous pouvons encore relever plusieurs victoires PLR dans le cadre des travaux parlementaires sur ce budget. En premier lieu, le refus d'entrer en matière sur l'augmentation du plafond

de 20 millions dans le cadre de la mise en œuvre du droit de préemption de l'État au sens de la LPPPL. Le Conseil d'État demandait l'aval de nos députés sur la création du fonds FAIR pour lui permettre de réaliser ses achats immobiliers stratégiques. Or, cet outil n'était pas le bon pour exercer son droit de préemption et cette augmentation a donc été tout simplement balayée par le Grand Conseil contraignant le Conseil d'État à totalement revoir sa copie. De surcroît, la baisse du taux d'imposition du bénéficiaire des associations, fondations et autres personnes morales fait

La majorité de centre-droite s'est battue pour éviter la pérennisation de charges peu maîtrisables face à un gouvernement à majorité de gauche.

suite à l'interpellation de notre collègue députée Florence Gross et supprime ainsi l'inégalité fiscale introduite avec l'entrée en vigueur de la RIE3. Enfin, nous ne pouvons que nous réjouir de la baisse du taux d'imposition cantonal de 1 point pour les personnes physiques que le PLR appelait de ses vœux.



Prenez soin de vous et des autres!

**Soyons prudents, résilients,
et optimistes! TRIBUNE**